

considération de leurs propriétés physiologiques, de celles qu'ils manifestent à l'observateur sur le corps en état de santé tout aussi bien que sur le corps malade. Un ultra-rationalisme insensé a eu beau tonner contre les spécifiques; ils sont restés debout, car ils sont et seront toujours les instruments de salut les plus brillants et les plus certains entre les mains des médecins éclairés. Et je me plais à prévoir et à présager qu'un jour viendra où, grâce à la découverte de nouveaux spécifiques, il sera possible de guérir des maladies jusqu'à présent réputées incurables, telles que la rage, l'intoxication par le venin du crotale, etc. Ce qui, au reste, paraît incontestable, c'est que, s'il y a encore des spécifiques à découvrir, il n'est permis de les espérer que pour des affections qui sont dues, dans tous les cas, à une cause unique, à quelque altération essentiellement la même, comme, par exemple, la rage déjà citée, la scarlatine, la rougeole, etc. Au contraire, il ne peut y avoir de spécifique anti-épileptique, parce que l'épilepsie n'est qu'un ensemble symptomatique qui dépend de causes variées.

α. Les *fébrifuges* sont le type le plus remarquable de la spécificité nosocratique. Ils interrompent infailliblement, dans l'immense majorité des cas, le cours des fièvres intermittentes, des névralgies de même nature, et de tout ce que l'on a nommé fièvres larvées. Ces médicaments sont les quinquinas et leurs diverses préparations, entre lesquelles le sulfate de quinine tient aujourd'hui le premier rang, et a dans la pratique la préférence universelle ou peu s'en faut. Vaines explications que celles qui ont présenté la vertu fébrifuge du quinquina comme un effet inhérent à la propriété tonique, corroborante, de cette écorce exotique, comme une qualité naturellement liée à l'amertume de sa saveur! C'est avec cette fausse logique que le catalogue des fébrifuges s'est grossi de tant de substances, qui sont certainement amères, et très amères même, peut-être toniques, mais, à coup sûr, incapables de triompher d'une fièvre intermittente pernicieuse, ce qui doit être la véritable pierre de touche de la spécificité fébrifuge. La salicine elle-même, n'en déplaît à ses prôneurs, n'est qu'un stérile et faux succédané, comme je m'en suis convaincu par une série d'expériences cliniques que je rapporterai en temps et lieu.

β. Les *antisiphilitiques* méritent bien, par l'importance et par la sûreté de leurs services, de prendre place à côté des fébrifuges. Ce sont principalement, j'allais presque dire exclusivement, les mercuriaux. Doit-on, en effet, regarder comme vraiment douées de la spécificité antisiphilitique ces espèces dites sudorifiques, gaïac, salsepareille, squine et sassafras, dont l'emploi est si banal, quoique peu soutenu par une foi réelle? C'est là un point sur lequel je me réserve encore de m'expliquer en pathologie spéciale.

γ. *L'iode*, soit dans sa simplicité élémentaire, soit à l'état d'iodure, est assurément le spécifique du goitre. Mais que faut-il penser de lui comme antiscrofuleux? Que faut-il penser de lui comme résolutif banalement adressé à tant d'engorgemens, à tant de tumeurs diverses? Questions intéressantes, mais pleines de difficultés et de ténèbres. Ajournons-les pour le moment. Nous les retrouverons, et force nous sera bien d'y fixer notre attention, dans la suite de cet ouvrage.

δ. La *stibiatio*, l'emploi du tartre stibié à haute dose, voilà une médication qui participerait en quelque sorte de la spécificité nosocratique, s'il était vrai, comme l'ont prétendu Rasori et ses adhérens, qu'elle manifestât généralement, dans les maladies fébriles et inflammatoires, une vertu *contro-stimulante*, anti-pyrétique, propre à corriger l'hypersthénie, à dissiper l'inflammation. Laënnec, dans les derniers temps de sa vie, s'était enthousiasmé pour la stibiatio. Il assure en avoir obtenu de grands succès, non seulement dans la pneumonie, mais encore dans plusieurs cas qui semblaient être des cas d'arachnitis, dans la phlébite et dans le rhumatisme articulaire aigu, lequel n'aurait eu désormais, sous l'influence de ce moyen, que sept à huit jours de durée (t. I, p. 510 et suiv.). Il s'en faut de beaucoup que l'expérience ultérieure des praticiens ait ratifié tout ce qui avait été dit des merveilles de la stibiatio. Aujourd'hui cette médication est à peu près réduite à ne figurer que dans le traitement de la pneumonie. Mais, il faut le reconnaître hautement, elle joue là un rôle brillant, un rôle éminemment utile. Voilà qui est positif. Après cela, il reste à discuter s'il en faut rendre grâce à une propriété contro-stimulante du tartre stibié, ou bien aux effets de révulsion et d'évacuation, ou bien encore, tout bonnement, tout naïvement, à une spécificité antipneumonique.

TÉALLIER. *Traité de l'emploi du tartre stibié*. Paris, 1832, in 8°.

RAYER. — (Dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*. — T. III), — art. *Antimoine*.

ε. A-t-on un *spécifique antigoutteux* dans le colchique? ou bien, suivant l'opinion de beaucoup de médecins, et, entre autres, de Thompson de Londres (*opér. cit.*, t. II, pag. 305), l'influence de ce médicament, dont les succès contre la goutte sont réels, mais plutôt exceptionnels que réguliers et sûrs, est-elle toute dans la purgation qu'il opère?

ζ. Y a-t-il des *spécifiques serpentaires*, des spécifiques propres à guérir presque constamment les intoxications que produit la morsure des serpens venimeux? L'ammoniaque, et l'eau de Luce, laquelle a le même alcali pour ingrédient, sont-ce là des remèdes qui combattent le

venin de la vipère par une vertu spécifique, par une action directement thérapeutique? Ou bien, au contraire, ne sont-ils utiles qu'en raison de leur action physiologique comme stimulans? Que faut-il affirmer ou nier de la fameuse serpentine de Virginie? Que croire des merveilles du huaco, de cette herbe avec laquelle, dit-on, les sauvages de l'Amérique se font un jeu de braver le serpent à sonnettes?

C. *Médicamentations physiques* (131. C. α.) : dont les principaux agens sont ceux que voici.

α. Les *absorbans externes* des anciens auteurs de matière médicale s'incorporent, par un phénomène de pure et simple imbibition, certaines humidités qui souillent et qui irritent la surface cutanée. En ce genre, la poudre d'iris et la poudre de lycopode sont ce que l'on prescrit, le plus communément, pour les régions constamment mouillées d'urine et qui en deviennent érythémateuses, accident si commun chez les nouveaunés, pour celles aussi qui sont le siège de légères excoriations et de suintemens séreux par suite d'une incessante réciprocity de frottemens, comme, par exemple, le haut de la cuisse et le scrotum. A défaut de ces poudres, qui ont vraiment un air officiel, l'amidon, le son, la sciure de bois, peuvent rendre les mêmes services, quoique d'une façon moins doctorale. C'est encore, évidemment, à titre d'absorbans physiques que certaines substances, comme l'amadou, la colophane, les gommes, figurent parmi les *hémostatiques*. Dans le cas d'hémorragie traumatique, uniquement due à de petits vaisseaux, ou quand le sang vient à suinter soit d'un ulcère cutané, soit d'une surface muqueuse à la portée de la vue et de la main, on peut employer lesdites substances, lesquelles, en se pénétrant de la partie la plus fluide du sang, favorisent la formation du caillot et contribuent avec ce caillot à obturer les orifices saignans, d'autant mieux qu'on fait concurremment intervenir la compression, par l'effort suffisamment prolongé d'un ou plusieurs doigts, ou bien par le moyen du tamponnement à l'aide de la charpie. L'amadou, surtout, est d'un usage commun pour arrêter l'écoulement sanguin dans toutes les petites blessures de la peau; et il semblerait même, à en juger par le nom d'*agaric styptique* que certains auteurs lui donnaient (voir Méat et Delens, t. I, p. 99), qu'on ait cru autrefois qu'il y avait, dans son action, autre chose qu'une simple imbibition, qu'un phénomène de pure capillarité, et qu'il y avait, en un mot, un énergique pouvoir d'astriction sur la vitalité des tissus.

β. Le *charbon de bois* a, comme on sait, la propriété physique d'absorber plusieurs gaz dans les vides invisibles de sa masse éminemment poreuse, après qu'il a été privé d'air par la chaleur rouge, ou par l'action de la machine pneumatique. Or, en raison de cette propriété, on comprend parfaitement qu'il soit susceptible d'être utilisé en thérapeu-

tique. C'est ce que maints praticiens ont expérimenté en diverses circonstances. Combien de malades, à leur insu, ont avalé du charbon sous le nom de *magnésie noire*! 1° On l'a essayé, à titre d'antiputride, dans le traitement des fièvres typhoïdes. Ce qu'il y a de certain, en pareil cas, c'est qu'il détruit la mauvaise odeur des matières excrémentielles, par la même raison qu'il sert à épurer les eaux infectes et à les rendre potables. Mais est-ce donc à dire qu'il fasse là autre chose que corriger un symptôme, et qu'il exerce la moindre influence sur le fond même de la maladie? 2° Uni à un aromate, il fait la base de pastilles officinales qui sont excellentes contre la mauvaise haleine (*Codex*, n° 493). 3° Théoriquement, il y a lieu de penser qu'il est propre à rendre de véritables services contre les flatuosités intestinales et contre la tympanite; mais c'est à la science de l'avenir qu'il reste à préciser les cas. Jusqu'à présent la pratique ne peut que tâtonner dans l'emploi d'un moyen dont l'utilité, fort évidemment, est subordonnée à la nature des gaz qui viennent à s'accumuler dans le tube digestif, et aux diverses circonstances pathologiques sous l'influence desquelles s'opèrent le développement des gaz et la distension des parois intestinales; car tout cela est encore fort obscur, fort difficile à résoudre, dans l'état actuel de l'art.

γ. Les *agglutinatifs* n'ont plus, aux yeux de la chirurgie éclairée de notre époque, aucune sorte de vertu spécifique pour agir sur la vitalité des tissus entamés par une plaie, pour activer la marche des phénomènes de cicatrisation. Ces substances emplastiques n'interviennent que d'une façon toute mécanique, en maintenant les lèvres d'une plaie dans l'état de contiguïté convenable, en protégeant les parties contre les frottemens, les souillures et toutes les injures extérieures.

δ. Le *mercure métallique en masse* a été vanté, non seulement par pure théorie, mais d'après l'observation de guérisons extrêmement remarquables, comme étant propre à changer, par le pur et simple effet de son poids, la position des anses intestinales entortillées entre elles, emboîtées par invagination l'une dans l'autre, atteintes, en quelque manière que ce soit, d'étranglemens inabordables au bistouri du chirurgien, et, par conséquent; comme étant propre à remédier à certains cas d'iléus produits par quelqu'une de ces causes. Hasard extraordinaire, dira-t-on, hasard infiniment exceptionnel, que la réussite de cette médication mécanique, et aveuglement mécanique! Ce mercure abandonné à lui-même dans les profondeurs du tube intestinal, ainsi que les balles de plomb que certains médecins d'autrefois ne se faisaient pas faute d'administrer concurremment, qu'est-ce autre chose, en effet, qu'une réalisation par trop exacte de cette comparaison dénigrante qui peint le médecin comme un homme armé d'un bâton au milieu d'épaisses ténèbres, et frappant, à tout hasard, à tort et à travers, sur la maladie ou sur le

malade ? Il faut donc l'avouer : il y a autant et plus de chances, en sollicitant ainsi ces déplacements tout fortuits des circonvolutions intestinales, d'aggraver l'entortillement, l'invagination, l'étranglement, que d'obtenir un heureux résultat ; sans compter encore qu'il n'est pas toujours permis, tant s'en faut, de diagnostiquer précisément à quoi tient l'ensemble symptomatique qu'on nomme iléus. Mais qu'importe ici ? Toujours est-il que la médication en question peut véritablement avoir quelque chose de bon ; et, n'y eût-il qu'un seul cas de succès sur mille cas contraires, elle a droit, à coup sûr, d'être signalée dans une revue générale de la pharmacologie.

D. *Médications chimiques* (131. C. 6.) : très importantes déjà, et devant infailliblement croître en importance et en nombre, à mesure que la chimie continuera ses progrès. Voici, quant à présent, les principales.

α. Les *absorbans internes* de la vieille thérapeutique, médicamens adressés à la *pituite* gastrique, à la gastrorrhée, médicamens dont on a quelquefois abusé au point de faire naître d'énormes pierres dans les voies digestives, n'ont, assurément, un tant soit peu d'utilité qu'en ce qu'ils neutralisent par voie de combinaison chimique une acidité exubérante. Ce sont des oxydes alcalins, soit à l'état libre, soit à l'état de carbonates, autre état sous lequel il n'est pas moins facile aux acides de s'en emparer. Magnésie calcinée, autrement dit, magnésie pure ; magnésie blanche (carbonate magnésique basique) ; eau de chaux ; carbonates calciques, tels que la craie, les concrétions bizarrement désignées sous le nom d'*yeux d'écrevisse*, les coquilles d'œufs, et, enfin, les écailles d'huitres, lesquelles, à ce que j'ai entendu dire par M. le professeur Dumas, sont quant à leur matière saline un carbonate calcique pur ; carbonates alcalins proprement dits, le potassique et le sodique, qui ne peuvent être administrés qu'à petite dose, en raison de leur causticité ; bi-carbonates alcalins, dont le plus usité est celui de soude, lequel fait la base des fameuses pastilles dites de Vichy ou de Darcet. Véritablement, les princes de cette médication qu'on nommerait exactement *anti-acide*, sont les bi-carbonates, dans lesquels l'alcalinité, sans être entièrement effacée par la double proportion d'acide carbonique, n'a plus aucune causticité, et qui peuvent, par conséquent, être impunément ingérés à dose considérable. Toutefois, dans l'idée d'absorber, de faire disparaître des flatuosités censées acides, c'est aux oxydes alcalins purs, comme la magnésie calcinée et l'eau de chaux, qu'il faudrait accorder une préférence exclusive. La théorie interdit, en pareil cas, l'emploi des carbonates ; car ceux-ci, en présence de flatuosités constituées par le gaz carbonique, resteraient, cela va sans dire, inertes et inutiles ; et d'autre part, en présence d'un gaz par lequel ils fussent décomposés,

ils ne serviraient à faire disparaître ce gaz qu'en dégagant une quantité proportionnelle de gaz carbonique, ce qui serait un vain et infructueux échange.

ε. Y a-t-il des *digestifs chimiques* ? Répondons affirmativement à l'égard du bi-carbonate sodique, qui rend de si précieux et si incontestés services à tant de mauvais estomacs. Il paraît bien certain que beaucoup de personnes ne digèrent péniblement, douloureusement, que parce que le suc gastrique, ce suc acide, d'ailleurs si essentiel à la digestion, se produit, pendant cet acte, en trop grande abondance ou du moins avec un excès d'acidité. De là, l'utilité d'ingérer avec les alimens eux-mêmes, ou peu après leur ingestion, un médicament anti-acide et qui soit, en même temps, le plus innocent possible pour la vitalité de la muqueuse stomacale (α). L'eau de Vichy artificielle est l'une des préparations que je prise le plus en ce genre : je n'hésite pas à la préférer, pour l'indication toute chimique, toute rationnelle, dont il s'agit, aux eaux naturelles de Vichy transportées loin de leur source, et qui, inévitablement altérées dans le transport, ont trop souvent quelque chose de désagréable au goût, quelque chose de nauséabond. Et si je préfère ici l'eau artificielle, ce n'est certes pas, on doit bien le croire, que je m'avise d'en juger d'après l'individualité et le caprice de mes impressions à moi. Mais c'est que j'ai vu, en général, l'estomac des malades consacrer instinctivement cette préférence, se faire mieux à l'eau artificielle qu'aux eaux naturelles mises en bouteille, et s'en laisser beaucoup moins : c'est que, de plus, cette eau offre aux yeux de la raison les conditions propres à remplir parfaitement l'indication ici posée : elle rend service à la digestion, et chimiquement, et vitalement ; chimiquement en ce qu'elle neutralise par son alcali l'exubérance des sucres acides qui affluent dans l'estomac ; vitalement, en ce que le gaz carbonique libre dont elle est chargée, a, comme on sait, la propriété physiologique bien constatée, mais jusqu'à présent inexplicable, d'imprimer à la faculté digestive une heureuse excitation. — Après cela, à l'inverse des dyspepsies qui réclament une médication anti-acide, y en a-t-il qui proviennent de ce que la sécrétion des sucres acides serait en défaut en se trouvant inférieure aux besoins d'une bonne digestion ? Et, dans une telle hypothèse, est-ce l'acide lactique qu'il faudrait prescrire, comme certains médecins l'ont proposé ? Là-dessus je ne vois encore que doutes et obscurités.

γ. Avec M. Orfila, je ne nomme *contre-poisons* que les agens qui, tout en n'étant que peu ou point nuisibles à l'économie, tout en étant susceptibles d'être ingérés impunément ou à peu près, neutralisent le poison dans l'intérieur des voies digestives, de la même façon qu'ils le neutraliseraient dans les vases d'un laboratoire ; ils le décomposent, s'y combinent, en un mot, le changent en une substance inerte ou beau-

coup moins dangereuse. Ainsi en est-il de la magnésie, et de l'eau de savon, dans l'empoisonnement par les acides : ainsi de l'oxycrat (eau fortement vinaigrée), et du jus de citron, dans l'empoisonnement par les alcalis caustiques : ainsi du sel marin, dans l'empoisonnement par l'azotate d'argent, etc., etc. Voir, en pathologie spéciale, le chapitre des empoisonnements.

δ. Le *chlore*, et, par conséquent, les oxychlorures, qui le laissent dégager d'une façon continue, oxychlorures dont le plus usité est celui de sodium, si célèbre sous le nom de *liqueur de Labarraque*, voilà de quoi opérer chimiquement ce que le charbon peut physiquement (C. 6.), mais peut moins bien en général. Voilà, certes, de puissans désinfectans, et, à ce seul titre, il est utile de les employer en cas de gangrène, de pourriture d'hôpital, de fièvre typhoïde, etc. Dussent-ils n'être bons qu'à détruire des exhalaisons infectes, et par cela même malsaines, sans en attaquer le moins du monde la cause organique, sans en tarir la source morbide, ce serait assez, déjà, pour ne pas les négliger dans le traitement des maladies. On peut fort bien les reconnaître comme anti-putrides, anti-septiques, en ce sens qu'ils anéantissent un des phénomènes les plus saillans de la putridité. Mais le sont-ils à ce point qu'ils puissent, comme quelques personnes l'ont pensé, attaquer avec succès le fond même des maladies dites putrides? Question litigieuse, indécise! Erreur peut-être.

ε. Les *caustiques* désorganisent, en vertu de l'énergie de leurs affinités chimiques, les tissus où ils sont appliqués, et y produisent une escarre plus ou moins comparable à celle que produit l'action du feu. Voilà pourquoi on les nomme encore *escarrotiques*; surtout s'ils sont violens, et qu'ils fassent une escarre profonde. On nomme *cathérétiques* ceux dont l'action est plus douce et se borne à produire une escarre superficielle. Comme caustiques énergiques, on emploie les acides forts, et principalement, entre autres, les acides sulfurique et azotique concentrés, les alcalis caustiques (potasse à l'alcool ou pierre à caùtere; chaux vive; pâte de Vienne, laquelle est un mélange de potasse et de chaux), la poudre arsenicale (contenant plus ou moins d'acide arsénieux, selon la formule de frère Côme, ou celle de Rousselot, ou celle d'Antoine Dubois, etc.), le chlorure de zinc, enfin le chlorure, vulgairement beurre d'antimoine, que, par parenthèse, je recommande aux étudiants (*Hygiène de l'étudiant en médecine et du médecin*, p. 45) comme le moyen le meilleur à mettre prophylactiquement en usage pour la cautérisation des piqûres anatomiques. L'azotate d'argent fondu, ou pierre infernale, est le prince des cathérétiques. — Les *épilatoires* ne sont que des caustiques adoucis par le mélange d'autres substances, de telle sorte que là où l'on en fait l'application, ils suffisent à détruire le tissu pi-

eux sans léser la peau. C'est la chaux vive et le sesqui-sulfure d'arsenic (sulfure jaune, orpiment), qui sont les bases ordinaires des poudres et des pommades épilatoires.

ζ. Les *lithonriptiques* ne sont pas un rêve aussi impossible, aussi insensé qu'on l'a autrefois proclamé, et que quelques uns osent encore aujourd'hui l'affirmer. Il est certain que les urines, d'acides qu'elles sont normalement, peuvent devenir alcalines, par suite de l'ingestion de médicamens alcalins. La théorie prévoit et l'expérience confirme que cette alcalisation de la sécrétion urinaire, pourvu qu'on la maintienne tout le temps qu'il faut, est un remède souverain contre la gravelle d'acide urique; et, en effet, de toute nécessité, l'excès d'alcali thérapeutiquement communiqué au liquide urinaire doit se combiner avec l'acide urique pathologiquement produit en trop grande quantité, et le changer ainsi en un urate infiniment plus soluble. Or, pourquoi n'en serait-il pas de même, lorsque l'acide urique forme ce qu'on nomme de véritables pierres? Il faudra beaucoup plus de temps: d'accord. Mais qu'importe le temps si le malade est bien disposé de corps et d'esprit, si son état n'est pas tel qu'il y ait urgence d'opérer, si sa volonté est ferme et persévérante dans le dessein d'échapper aux dangers du lithotrite et du lithotome? Pour les calculs uriques, la puissance dissolvante de l'alcalisation constante des urines ne peut pas, ce me semble, faire l'ombre d'un doute. Mais, relativement même aux calculs urinaires de toute autre nature, ce n'est pas sans vraisemblance théorique que M. Petit, médecin inspecteur des eaux de Vichy, prétend qu'ils sont pour la plupart susceptibles, sous l'influence de la médication alcaline, de se disjoindre en parcelles plus ou moins petites, et de disparaître en forme de gravelle, attendu que les alcalis ont, comme on sait, la propriété de dissoudre le mucus, et qu'il y a lieu d'inférer de là l'universalité de leur puissance lithonriptique par la dissolution du mucus qui entre dans la constitution des calculs, sert, pour ainsi dire, de ciment à la partie pierreuse, et, en se dissolvant petit à petit, la laisse tomber en morceaux désunis. A l'appui de cette théorie, M. Petit ne laisse pas que d'invoquer l'expérience pratique; il a déjà recueilli et publié bon nombre d'observations qui tendent à faire reconnaître l'alcalisation urinaire comme heureusement applicable au traitement de tous les calculs. Certes, je suis bien loin d'avoir, à cet égard, de véritables et entières convictions: je n'ai encore que des espérances, mais des espérances qui, je puis le dire, sont rationnelles, plus rationnelles au moins que les raisonnemens qu'on y oppose et par où certains auteurs prétendent établir l'impossibilité absolue, pour le présent et pour l'avenir, d'une médication lithonriptique. Que ceux qui aiment l'humanité, qui aiment le progrès, qui aiment la vérité, fassent donc, dans toutes les occasions convenables,

une expérimentation méthodique et consciencieuse de la médication alcaline. Pour confirmer les espérances fondées sur cette médication, comme pour les renverser, il faut que les observations se multiplient, et qu'elles se multiplient dans la pratique de différens observateurs aussi impartiaux qu'éclairés, et sur qui ne puisse planer le plus léger soupçon de prévention intéressée pour ou contre le règne exclusif des traitemens chirurgicaux, pour ou contre la vogue d'un traitement lithontriptique. Ce que, pour ma part, si j'avais le malheur d'être calculeux, je croirais devoir tenir à ferme résolution, c'est de n'avoir recours, sauf urgence impérieuse, ni au broiement, ni à la taille, qu'après avoir essayé l'alcalisation pendant un temps raisonnablement prolongé, et en avoir vu la complète inutilité relativement à mon cas particulier. Et je prescrirai la même conduite à tous ceux qui me demanderont conseil. C'est aussi l'opinion de mon collaborateur, M. Nélaton. Pour cette alcalisation, c'est bien le bi-carbonate sodique qui mérite la préférence, et parce qu'il peut être, en sa qualité de bi-carbonate, impunément ingéré à grandes doses dans les voies digestives (α), et parce que la base de ce sel est le principe même auquel le sang doit son alcalinité naturelle. Parmi les eaux minérales naturelles où la soude se trouve contenue à l'état de bi-carbonate, les plus célèbres sont celles de Vichy, dans le département de l'Allier, et celles de Carlsbad en Bohême. Terminons en remarquant que l'ingestion des médicamens alcalins ne parvient, sans aucun doute, à produire l'alcalisation urinaire qu'après que le surcroît d'alcali a circulé dans le sang et a par conséquent influencé l'économie tout entière. Doit-on conclure de là que cette médication peut aussi servir à résoudre les concrétions tofacées de la goutte, lesquelles, étant principalement composées d'urate calcique, seraient peu à peu converties en urate sodique, sel soluble et pourtant susceptible d'être facilement résorbé? Quelques uns le pensent, et l'on cite même des faits à l'appui de cette opinion. Faute de mieux, il est rationnel d'essayer, en pareil cas, la médication alcaline.

E. *Médications vitales-locales* (131. C. γ , et B. α): dues à trois ordres de médicamens, qui sont les émoulliens, les astringens et les irritans.

α . Les émoulliens rendent mous et flasques les tissus où ils restent appliqués; ils y font tout d'abord une impression douce et onctueuse; ils servent surtout à diminuer la douleur et la tension des parties enflammées. L'eau tiède, et bien mieux encore l'eau de guimauve, les cataplasmes préparés avec les farines de lin, de riz, de seigle, etc., ainsi que ceux de fécule de pomme de terre et ceux de mie de pain mêlée au lait, l'axonge, le cérat de Galien, le beurre de cacao, le blanc de baleine, les huiles d'amande douce ou d'olive, l'eau de gomme: voilà les

principaux moyens, tous très généralement connus et très fréquemment applicables, de la médication émoulliente.

β . Les astringens sont l'opposé des émoulliens: ils produisent le resserrement des tissus. Parmi eux, figurent en première ligne les acétates de plomb, l'acétate cristallisé et le sous-acétate ou extrait de saturne, lequel fait la base de cette fameuse eau blanche d'un emploi non moins utile que commun. Les acides et l'alcool étendus avec convenable quantité d'eau, le tannin, le cachou, les racines de ratanhia, de bistorte, de tormentille, les roses rouges, les coings: voilà encore de quoi choisir, selon les cas. On appelle médicamens styptiques ceux où la propriété astringente est à son summum, comme, par exemple, l'alun, la boule de Nancy, les vitriols ou sulfates de zinc, de cuivre ou de fer, l'eau de Rabel (acide sulfurique alcoolisé. *Codex*, n° 18), etc.

γ . Les irritans, ou, plus précisément encore, les phlegmasiques, comme les appelait Schwilgué (*Mat. méd.*, t. II, p. 127), sont des médicamens dont l'application détermine l'éruption des phénomènes inflammatoires sous une forme plus ou moins prononcée. Au point de vue de leur action sur une peau saine, il faut les distinguer selon qu'ils y produisent une simple rubéfaction, ou bien une vésication, ou bien enfin une pustulation particulière. La farine de moutarde est le moyen le plus généralement employé comme rubéfiant; à la campagne, il serait aussi facile qu'économique d'y substituer une poignée d'orties. Les vésicans, ou épispastiques, se composent, surtout, avec les cantharides, ou avec l'écorce de garou; la pommade de Gondret, propre à déterminer une vésication extemporanée, a pour base une solution concentrée d'ammoniaque: une fois la vésication produite et l'épiderme enlevé, les épispastiques ne font plus qu'entretenir, sur le derme mis à nu, un état d'irritation inflammatoire et de suppuration. Quant à la pustulation artificiellement provoquée dans un but thérapeutique, c'est là une médication dont on est redevable au tartre stibié, soit en répandant un à deux grammes de ce sel à la surface d'un emplâtre de poix de Bourgogne, soit en l'incorporant dans l'axonge (pommade d'Autenrieth). — C'est principalement dans l'intérêt de la médication révulsive (123. C. ϵ) que l'art excite ces divers phénomènes d'irritation phlegmasique. Quelquefois, c'est tout simplement dans le but de causer de la douleur et d'opérer par là une stimulation générale de l'économie; quelquefois, il faut le dire aussi, les médecins, en entretenant dans l'économie un point de suppuration artificielle, n'ont que peu ou point en vue un but de révulsion, de contre-irritation, mais comptent particulièrement sur une influence spoliative de la part de cette suppuration. Enfin, il est encore une autre indication, et des plus intéressantes, pour l'emploi de la médication irritante: c'est lorsqu'il s'agit de changer le mode

d'inflammation, ce qui, dans bien des circonstances, est éminemment utile; par exemple, en cas d'eczéma invétéré et rebelle, de blépharite chronique, etc. C'est ce que MM. Trousseau et Pidoux ont étudié avec un soin particulier sous le nom de médication substitutive ou homéopatique (t. I, p. 460 et suiv.). Va, si l'on veut, pour médication substitutive. Mais ce que nous désapprouvons, ce que nous repoussons de toutes nos forces, c'est d'admettre l'homéopathie, même de nom, dans la sphère de la médecine honnête et raisonnable. Lorsqu'un mot est devenu l'enseigne du charlatanisme, lorsqu'il ne fait que couvrir, sous un faux vernis d'apparence scientifique, l'industrialisme médical le plus éhonté, y eût-il dans ce mot un point de vue vrai, mieux vaudrait le proscrire et le rayer comme étant à jamais d'ignominieuse mémoire. Mais ce n'est même pas là le cas. Non, l'axiome des anciens: « *Contraria contrariis curantur*, » ne peut faillir; c'est une éternelle vérité de sens-commun, c'est l'inébranlable principe de la médecine rationnelle. Si la médecine empirique, dont nous sommes loin, on le sait, de répudier les services, semble en certaines circonstances autoriser la maxime contraire, le *Similia similibus*, oh! soyez-en bien sûrs, la similitude des phénomènes de la médication et de ceux de la maladie n'est pas, du tout, réelle au fond; elle ne peut tenir qu'à des apparences accessoires, qui seules frappent nos yeux, tandis que le point essentiel, le point en quoi la médication et la maladie se trouvent être choses contraires, reste encore inaccessible à la courte portée de nos moyens d'investigation. Pour convaincre tous nos lecteurs, il suffira, je crois, de présenter à leur méditation un seul exemple, celui de la gale. Supposons inconnue l'existence du sarcopte, supposition qui était, il n'y a pas si long-temps encore, la réalité même: qu'est-ce que la gale dans ses symptômes, sinon un véritable état d'irritation, d'inflammation cutanée? Et, en effet, n'a-t-elle pas été classée par certains dermatologues au nombre des inflammations vésiculeuses de la peau? Or, comment guérit-on la gale? Par l'emploi de médicaments tous plus ou moins irritants. C'est ce que l'empirisme avait constaté bien avant qu'on en pût donner l'explication rationnelle par le fait de la destruction des parasites sous-épidermiques. Il n'aurait donc tenu à rien qu'on ne vit là de l'homéopathie. Et n'est-ce pas pourtant pour la science d'aujourd'hui une des plus évidentes preuves de la loi thérapeutique *Contraria contrariis*? L'action parasiticide, acaro-toxique, voilà l'essentiel, voilà le fond des choses, voilà la réalisation de la loi suprême. L'irritation cutanée inhérente à cette action, et qui saute aux yeux immédiatement, se traduisant en érythèmes, papules, vésicules, pustules, au point d'en imposer quelquefois au médecin et de lui faire croire, à grand tort, à une opiniâtre persistance de la gale même, c'est là un inconvénient accessoire, et non pas l'essence, de la médication antipsorique. Eh

bien, nous sommes convaincus, et de profonde conviction, qu'il y a quelque chose d'analogue, quelque chose d'approchant dans tous les cas où l'on obtient d'heureux résultats au moyen de ce qu'on nomme irritation substitutive; similitude apparente entre la médication et la maladie quant aux phénomènes les plus grossiers et les plus visibles, antagonisme réel dans la nature intime des choses. Quoi qu'il en soit, jusqu'à plus ample informé et faute d'en savoir plus long, c'est à titre d'irritants modificateurs, substitutifs, ou, comme j'ai proposé de les appeler, *hétérophlegmasiques*, que la thérapeutique doit étudier et mettre à profit certains médicaments, parmi lesquels nous citerons en première ligne l'azotate d'argent, les pommades de bi-oxyde de mercure, la solution phagédénique de Fernel (eau distillée, 400 grammes; sublimé corrosif, 4 décigr.).

F. *Médicamentations vitales-générales* (131. C. γ. et B. ε. — et 123. B. ε.): dues à quatre ordres de médicaments, qui sont les délayants, les stimulants, les corroborants, les dépurants.

α. Les *délayants* ne sont rien autre que toutes ces boissons, vaguement dites boissons rafraîchissantes, dont le résultat principal, sinon unique, est d'introduire de l'eau en abondance dans la masse du sang, et par là même dans l'économie tout entière. L'eau, en effet, est le délayant par excellence, ou plutôt le seul et véritable agent de la médication délayante. Par elle, ne fût-ce qu'à elle seule qu'on eût exclusivement recours, on a tous les bénéfices de cette médication. On apaise la soif, on tempère l'excès de la chaleur intérieure, on accroît dans le sang la quantité proportionnelle du sérum, et dans le sérum même on diminue la proportion des matières salines ou autres qui s'y trouvent dissoutes, on rend les urines plus abondantes, plus claires, moins âcres, on modère l'hypersthénie. Toutefois, soit pour prêter à l'eau un innocent prestige, grâce auquel les malades, trompés dans leur propre intérêt, aient plus de confiance, plus de docilité, plus de patience, soit pour la rendre agréable aux divers caprices des goûts individuels et pour en provoquer par cela même une plus large consommation, soit pour tout autre motif accessoire, on est dans l'usage d'administrer, non pas l'eau toute pure, mais l'eau devenue médicamenteuse ou soi disant telle, en raison de principes étrangers qu'on y incorpore par voie de solution, d'infusion ou de décoction. Or, en fait de boissons délayantes, indépendamment de ce qui touche à leur édulcoration par la réglisse, par le miel ou par le sucre, il y a lieu de poser les quatre principales tribus que voici: 1^o les *tisanes insignifiantes*, qui ne diffèrent réellement que peu ou point de l'eau pure, comme, par exemple, cette banale décoction de chiendent, tisane commune de nos hôpitaux; 2^o les *boissons émulsives*, généralement agréables au goût, mais souvent lourdes à l'estomac, tel est, par exemple,

Forgeat proprement dit, préparé avec les amandes douces et amères, tel est celui que l'on prépare avec les quatre semences froides (graines de melon, de concombre, de pastèque et de calabasse), ou bien avec les pignons doux, ces amandes du *pinus pinca* si chères aux habitans de l'Italie, etc., etc.; 3° les bouillons médicaux, tels que ceux de veau, de poulet, de grenouilles, etc., bouillons qui, bien qu'ils soient de nature animale et qu'ils contiennent de la gélatine, n'ont assurément que fort peu de vertu nutritive, ou plutôt si peu que rien; 4° enfin, les boissons acidules, lesquelles possèdent, en vérité, une vertu désaltérante toute spéciale, comme, par exemple, le bouillon aux herbes, où l'oseille est l'ingrédient principal, la limonade, l'orangeade, l'eau aiguisée de vinaigre, les solutions de sirop de cerises ou de groseilles, etc.

6. Les *stimulans* produisent, peu après leur ingestion, une excitation générale de l'économie animale, une exaltation remarquable de la vie, mais toujours pour une durée assez courte. Ils ne font que mettre passagèrement en scène une force factice, qui ne peut se maintenir, et à laquelle succède un état de collapsus. Ce sont principalement : 1° les alcooliques, 2° l'éther sulfurique, 3° l'ammoniaque, l'eau de Luce (succinate d'ammoniaque impur. *Codex*, n° 187), et l'esprit de Mindererus (acétate d'ammoniaque liquide), 4° les huiles volatiles, 5° l'ail, cette thériaque des pauvres (ainsi disaient les anciens), ce principal ingrédient du fameux vinaigre des Quatre-Voleurs, 6° le phosphore, très rarement employé, il est vrai, et d'un emploi peut-être plus dangereux qu'utile, 7° enfin, les amers aromatiques, tels que la sauge, la menthe, l'aunée, l'angélique, l'arnica, la cannelle, le thé, etc., etc.

7. Les *corroborans*, sans manifester immédiatement, à chaque fois qu'on les ingère, une influence visible sur l'état des forces, souvent même sans rien produire d'apparent du côté de la fonctionnalité gastrique, qui, pourtant, est nécessairement mise en jeu, finissent à la longue par produire dans l'économie un surcroît de vigueur durable, et cela, sans aucun doute, en vertu d'une action occulte, insensible, et, comme disaient les anciens, *altérante*, qui ne se décèle qu'après avoir été suffisamment réitérée et après s'être, pour ainsi dire, accumulée petit à petit. Chez l'homme sain, l'usage prolongé des corroborans amènerait un excès de force et de santé. Aux constitutions épuisées et appauvries, il apporte bien souvent un merveilleux secours; il leur rend la vigueur et l'énergie, toutes les fois qu'il est bien indiqué et qu'il ne vient pas échouer contre quelque vice matériel irremédiable. 1° En tête des corroborans, il faut proclamer les *ferrugineux* ou *martiaux*, qui sont le type véritable et parfait de cet ordre de médicamens. 2° Faut-il ensuite, à côté du fer, inscrire ici un autre métal, l'or? Peut-être oui, s'il est vrai, comme quelques uns le prétendent, que la diathèse scrofuleuse,

cette affection essentiellement asthénique, soit combattue avec succès par les préparations aurifères, or en limaille, pourpre de Cassius (stannate d'or?), oxyde d'or, chlorure d'or, chlorure double d'or et de sodium (le plus employé de toute cette tribu de médicamens). Mais, après tout, qui sait si l'or a des vertus pharmaceutiques réelles? qui sait si, en fait d'utilité, il mérite autre chose que la phrase de Linné : « *Vis politica, usus æconomicus?* » 3° Les amers simples, ainsi nommés par opposition aux amers aromatiques (6), et, soit dit en passant, beaucoup plus rares que ceux-ci dans la nature, sont généralement réputés pour avoir la propriété que nous appelons corroborante; les quinquinas, la gentiane, le houblon, sont ce que l'on emploie principalement en ce genre. Il y a lieu, toutefois, d'élever la question de savoir si tous les médicamens de cette tribu ne servent à corroborer l'économie qu'à titre de stomachiques, et par cela seul qu'ils disposent à manger plus et à mieux digérer. 4° Les médicamens dits *antiscorbutiques* doivent leur nom à ce qu'ils furent autrefois considérés comme doués d'une propriété spécifique contre le scorbut, nos anciens ne s'étant pas fait faute d'admettre maints et maints spécifiques avec aussi peu de critique que certains contemporains s'obstinaient à les nier tous. Ce sont les crucifères, et quelques végétaux de vertu analogue; citons particulièrement, comme étant les plus renommés et le plus ordinairement employés, le cresson de fontaine, le cochléaria, le raifort sauvage ou cran, et le beccabunga. Or, s'il est douteux que les antiscorbutiques puissent être véritablement qualifiés de spécifiques, toujours est-il qu'on ne saurait refuser de leur reconnaître une vertu corroborante, laquelle est heureusement mise à profit dans bien des cas autres que le scorbut, et notamment dans l'affection scrofuleuse.

5. Les *dépurans* ont-ils droit à être reconnus? Question, quant à moi, affirmativement résolue; et plus loin je dirai pourquoi, car je me propose de consacrer, dans l'article suivant, un paragraphe spécial à la médication dépurante. Ici je me borne à signaler brièvement les principaux médicamens qui ressortissent à cette médication. Ce sont : 1° certains végétaux amers, comme la patience, la douce-amère, la pensée sauvage, la fumeterre, la saponaire, etc.; 2° le soufre, et les eaux hydro-sulfureuses, soit naturelles, soit artificielles; 3° maintes eaux minérales du genre de celles que l'on nomme, faute d'une qualification meilleure et plus précise, eaux minérales salines, et, entre autres, les eaux de Bagnères de Bigorre, celles de Bourbonne-les-Bains, celles de Balaruc, etc., etc., très renommées et très fréquentées, soit simple vogue, soit juste préférence, pour la cure de diathèses rebelles et invétérées; 4° les arsenicaux, acide arsénieux, arséniate sodique (liqueur de Pearson. *Codex*, n° 117), arsénite potassique (liqueur de Fowler. *Codex*,